



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

DELIBERATION

N° 152/2024

OBJET :

Abrogation de la
délibération n° 108/2024
relative à l'adhésion au
syndicat mixte et à
l'approbation des statuts
du Centre départemental
de vidéoprotection

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection, prise à la séance du 22 avril 2024, les statuts en l'état ne sont pas considérés comme valables par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

